



Printemps 2021

Dans ce numéro :

Le dernier mot du Syndic	2-3
Convocation à l'Assemblée communale	4
Finances—Comptes 2020	5-6
Règlement concernant les contributions aux crèches, garderies et accueillant-e-s en milieu familial	7
Délégation de compétence pour l'acquisition d'un terrain en zone industrielle	8
Acomptes 2021	9
Résultats de l'enquête sur l'accueil préscolaire et extrascolaire	10-11
Qualité de l'eau	12-13
Bornes hydrantes	13
Aux propriétaires de chiens—rappel à l'ordre	14
Mémo déchets—Signalement de déchets sauvages	15



Commune de Mont-Vully
Route principale 65 - 1786 Sugiez
Tél. 026.673.90.40
info@mont-vully.ch

Le dernier mot du Syndic

Nous y sommes, le changement de législature sera effectif à fin avril avec comme point final la responsabilité de l'organisation de la dernière Assemblée communale par l'équipe en place. Assemblée qui, sera principalement consacrée à la présentation du bouclage des comptes 2020.

Compte tenu du grand défi de l'organisation de la mise en place de notre commune fusionnée dès 2016, le bilan global de cette législature peut être qualifié de très satisfaisant. Nous laissons à chacun et chacune de nos citoyens le soin d'évaluer en détail ce bilan en termes de services, d'infrastructures et de projets réalisés ou en cours de réalisation.

Le Conseil communal est fier de remettre en mains de la nouvelle équipe un « outil » en plein état de fonctionnement avec un service administratif et un service technique performant ainsi qu'une situation financière saine.

La Commune de Mont-Vully a gagné en importance à l'échelle de la région. Faisant partie de l'un des cinq centres intercommunaux du district du Lac, sa position s'est vue renforcée.

De manière générale, l'autonomie communale est malheureusement en constante érosion et la tendance ne va pas s'inverser prochainement. Par contre, de plus en plus de tâches et de compétences sont nouvellement attribuées aux régions dans tous les domaines d'activités et de services. Le constat est clair; de plus en plus de décisions sont et seront prises à l'échelon régional et ceci pour le bien de notre renforcement vis-à-vis du canton qui a, bien trop souvent, l'objectif de tout imposer à nos communes. Si nous voulons compenser cette perte d'autonomie communale, le Conseil communal doit s'investir un maximum à l'échelon régional.

Nous avons une carte à jouer et je suis certain que l'exécutif de Mont-Vully persévèrera dans cette direction-là afin de préserver les intérêts de notre magnifique commune de Mont-Vully.

Personnel communal

Les changements apportés à l'organisation du secteur de l'administration durant l'année dernière a été bénéfique et produit ses effets. On peut estimer avec soulagement que le service tourne à « plein régime » !

Aux services techniques, nous avons le plaisir d'annoncer l'engagement de Monsieur Nelson Afo au poste de responsable des constructions en remplacement de Monsieur Jean-Luc Ruegsegger qui prend une retraite bien méritée.

Notre collaborateur technique Monsieur Willy Guillod va aussi bénéficier d'une retraite bien méritée à mi 2021. Afin d'assurer son remplacement, une procédure d'engagement est actuellement en cours.

Nous réservons bon accueil à Monsieur Nelson Afo pour son entrée en fonction et lui souhaitons la bienvenue au sein du team des services techniques.

Monsieur Jean-Luc Ruegsegger est entré en fonction en juin 2010 au sein de l'Administration communale du Bas-Vully et Monsieur Willy Guillod a été engagé au service de la voirie de cette même ancienne commune en février 2000. Tout deux sont appréciés de tous pour leur excellent travail durant toutes ces années de service. Nous leurs souhaitons une belle retraite.

Remerciements

Un grand merci à toutes les personnes qui s'engagent et travaillent dans un esprit objectif et constructif pour le bien de notre commune. Un merci particulier à tout notre personnel communal, aux membres de commissions et à mes collègues du Conseil qui ont tous dû faire preuve de beaucoup de flexibilité durant cette période de pandémie.

Votre participation à la vie communale nous réjouit toujours et nous vous attendons nombreux à Nant le mardi 20 avril 2021 pour notre dernière Assemblée de la législature 2016-2021.

Pierre-André Burnier, Syndic

Convocation à l'Assemblée communale

Les citoyennes et citoyens de la commune de Mont-Vully sont convoqués en Assemblée communale ordinaire le :

Mardi 20 avril 2021 à 20h00 à la salle polyvalente de Nant

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée communale du 1^{er} décembre 2020.
(Il ne sera pas lu à l'assemblée. Il est disponible à l'administration communale ou sur le site Internet de la commune : <https://mont-vully.ch/>)
2. Comptes 2020
 - 2.1. Compte de fonctionnement, présentation et approbation
 - 2.2. Compte des investissements, présentation et approbation
3. Plan financier 2021 – 2025, présentation
4. Règlement concernant les contributions aux crèches, garderies et accueillant-e-s en milieu familial
5. Délégation de compétence pour l'acquisition d'un terrain en zone industrielle
6. Remerciements aux commissions communales
7. Divers.

Le Conseil communal

Tous les documents relatifs aux objets à traiter durant l'assemblée peuvent être consultés au bureau communal, durant les heures d'ouverture, dix jours avant l'assemblée. Les comptes et le budget sont également consultables sur notre site Internet

PS : toute personne qui n'est pas citoyenne de la commune peut participer à l'assemblée, mais elle doit s'annoncer à son arrivée dans la salle, à la secrétaire communale.

Finances—Comptes 2020

Les comptes de fonctionnement 2020 permettent au Conseil communal d'annoncer, pour le cinquième bouclage consécutif, un résultat positif de CHF 870'015.-.

Les charges de fonctionnement totalisent un montant de CHF 20'230'230.- alors que les produits se montent à CHF 21'100'245.-. Les amortissements s'élèvent à CHF 3'692'478.-. Ce résultat est nettement supérieur au budget, mais reste dans le même ordre de grandeur que le résultat des comptes 2019.

Globalement les charges ont bien été maîtrisées. Les rentrées des impôts ordinaires soit, les impôts sur le revenu et la fortune des personnes physiques et les impôts sur le bénéfice et le capital des personnes morales, sont CHF 2,6 millions supérieures aux pronostics. CHF 2 millions proviennent des impôts des personnes physiques et CHF 0,6 millions des impôts des personnes morales. Nous avons comptabilisé des amortissements supplémentaires du même ordre de grandeur notamment sur les deux bâtiments scolaires de Nant et de Lugnorre. Ceci explique la principale différence des charges et des produits du dicastère des finances et impôts par rapport au budget.

Au niveau des comptes d'investissements 2020, les charges se sont élevées à CHF 1'688'605.- alors que les recettes ont été encaissées pour CHF 625'215.-. Les investissements nets s'élèvent ainsi à CHF 1'063'390.-. Les principales charges d'investissements consenties en 2020 concernent les différents projets dans l'approvisionnement en eau et dans la protection des eaux, la rénovation de l'ancienne école de Sugiez ainsi que notre part aux investissements des homes du réseau de santé du district du Lac.

Au 31.12.2020, les dettes à moyen et à long terme s'élèvent à CHF 6'800'000.-. Les liquidités disponibles se montent à CHF 10'179'510.-. Le capital propre de la commune, après report du bénéfice de CHF 870'015.-, s'élève à CHF 13'037'377.-.

Les investissements des prochaines années concernent principalement notre part aux investissements des homes du réseau de santé du district du Lac, des investissements dans les routes, les places publiques, le renouvellement des canalisations, la construction d'une chapelle funéraire, la réalisation du sentier pédestre, l'aménagement du périmètre de la gare de Sugiez, la réalisation du bâtiment de l'accueil touristique et celui du centre nautique ainsi que la rénovation des appartements du patrimoine financier.

Les décisions finales des projets et des investissements futurs appartiennent à l'Assemblée communale lors de la présentation du budget annuel et des demandes d'autorisation d'investissements avec tout le détail y relatif.

La bonne situation financière des dernières années a permis au Conseil communal de proposer une réduction temporaire d'impôts sur le budget 2021. A noter que le Conseil communal a aussi réduit les dettes, qui lors de la fusion fin 2015 s'élevaient à CHF 14'563'800.- et qui à ce jour s'élèvent à CHF 4'800'000.- et s'élèveront à CHF 2'800'000.- d'ici la fin de ce mois.

Durant cette législature, le Conseil communal constate avec satisfaction la réduction des dettes. Ceci a permis par la suite une réduction temporaire des impôts. Il est évident que nous aurons une situation moins confortable dans les années à venir. En effet, la crise sanitaire aura un impact quelque peu différé sur les recettes fiscales.

Commune de Mont-Vully - Comptes de fonctionnement 2020

en CHF	Comptes 2020		Budget 2020		Comptes 2019	
	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
0 Administration	1 125 378	103 082	1 167 458	83 000	1 243 362	119 152
1 Ordre public	327 749	191 715	320 600	138 000	304 536	187 816
2 Enseignement et formation	4 678 264	369 387	4 852 623	381 500	4 519 738	459 583
3 Culte, culture et loisirs	469 370	16 000	476 100	16 000	369 659	17 427
4 Santé	1 322 450	349	1 190 450	-	1 201 139	6
5 Affaires sociales	1 987 520	3 210	1 625 500	3 000	1 564 303	3 073
6 Transports et communications	1 927 876	253 386	2 005 081	279 000	1 767 628	285 682
7 Protection et aménagement environnement	2 613 342	2 541 145	2 809 859	2 593 734	2 787 974	2 725 221
8 Economie	104 130	19 492	94 427	6 100	141 576	60 036
9 Finances et impôts	5 674 151	17 602 479	3 244 253	14 743 807	5 739 716	16 626 246
Total	20 230 230	21 100 245	17 786 351	18 244 141	19 639 631	20 484 242
Résultat	870 015		457 790		844 611	

Commune de Mont-Vully - Comptes des investissements 2020

en CHF	Comptes 2020		Budget 2020		Comptes 2019	
	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
1 Ordre public	1 798	-	-	-	-	-
2 Enseignement et formation	104 444	-	50 000	-	49 310	-
3 Culte, culture et loisirs	-	-	-	-	-	-
4 Santé	-	-	-	-	-	-
5 Affaires sociales	338 313	-	322 000	-	-	-
6 Transports et communications	70 612	2 031	967 000	2 000	75 035	-
7 Protection et aménagement environnement	446 268	615 534	493 000	300 000	994 022	581 818
8 Economie	-	-	-	-	4 320	196 686
9 Finances et impôts	727 170	7 650	1 293 400	-	240 834	-
Total	1 688 605	625 215	3 125 400	302 000	1 363 521	778 504
Résultat		1 063 390		2 823 400		585 017

Andrea Ney, conseillère communale

Règlement concernant les contributions aux crèches, garderies et accueillant-e-s en milieu familial

La commune verse des contributions aux parents pour la garde des enfants dans des structures d'accueil de jour selon la loi sur les structures d'accueil extrafamilial de jour.

Pour ce faire, des conventions ont été établies entre la commune et des crèches de Morat, ainsi qu'avec l'association d'accueil familial de jour du district du Lac (Kibelac), avec deux tabelles différentes pour la contribution accordée aux parents.

Nous avons décidé d'établir un règlement afin d'uniformiser, dans un premier temps, les contributions communales aux différentes structures et dans un deuxième temps pour avoir une base sur laquelle s'appuyer pour certaines situations particulières. Comme la garde partagée, lorsqu'un des parents se retrouve au chômage ou entame une formation professionnelle.

Pour l'uniformisation des tabelles, nous nous sommes basés sur la pratique de la commune de Morat qui permet de simplifier le travail administratif tant pour les crèches que pour la commune car le système de calcul est simplifié et se base sur le revenu et la fortune des parents. Les parents reçoivent la même contribution indépendamment de la structure (crèche ou accueil familial de jour).

Le barème est établi de manière dégressive et se base sur la taxation fiscale. Les parents avec un revenu modeste sont plus soutenus et plus le revenu augmente moins la part de contribution est grande.

Ce règlement entrera en vigueur pour l'année scolaire 2021/22 après son approbation par l'Assemblée communale.

Anne-Claude Javet, conseillère communale



Délégation de compétence pour l'acquisition d'un terrain en zone industrielle

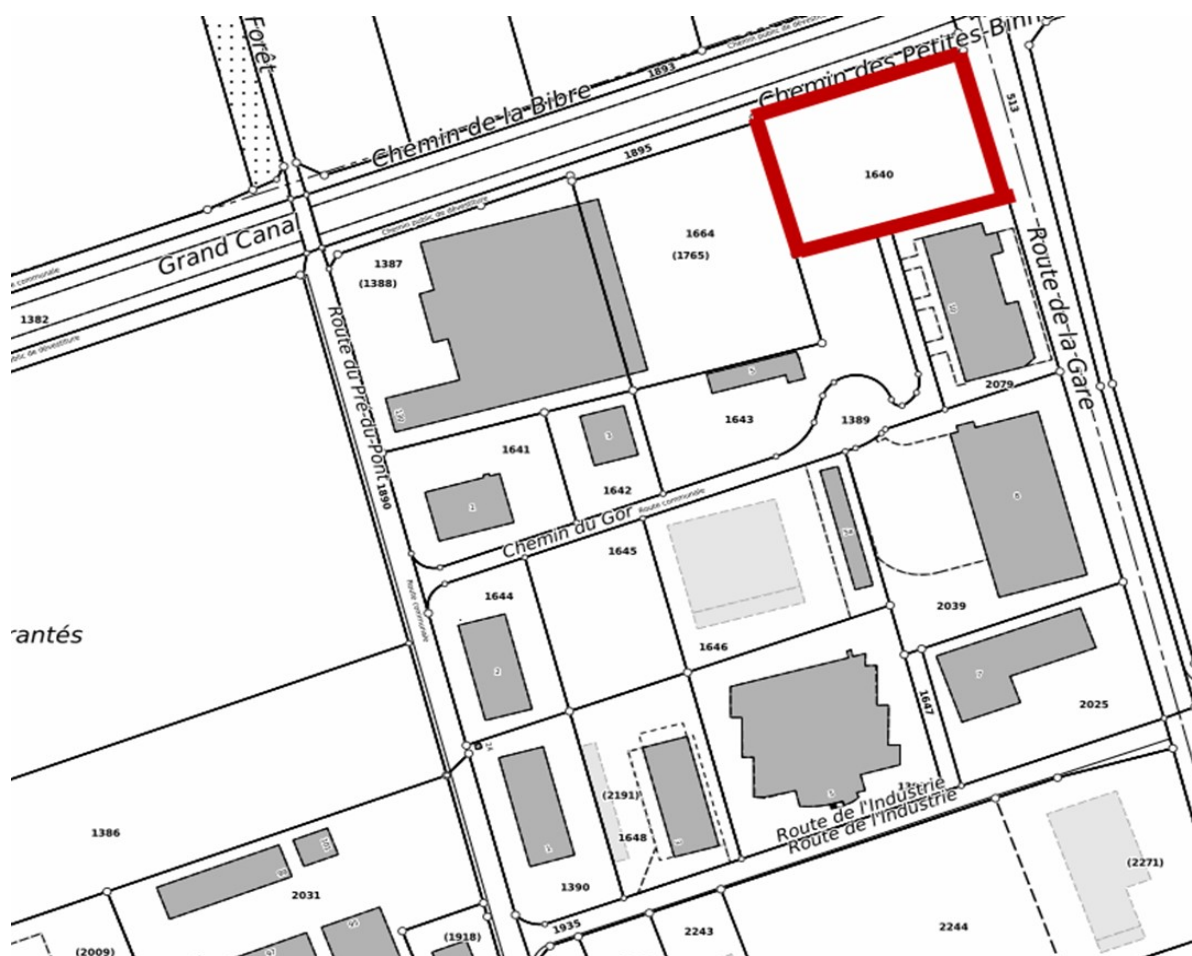
A la suite de la faillite de l'entreprise propriétaire de la parcelle n° 1640 RF en zone d'activité, le Conseil Communal a pris la décision de demander une délégation de compétence à l'Assemblée communale en vue du rachat aux enchères de cette parcelle.

Ce terrain complètement équipé se trouve au bout d'une impasse. Cependant, elle est adjacente à la parcelle n° 1643 RF, propriété de la Commune de Mont-Vully, abritant actuellement la déchetterie de Sugiez. Elle se trouve également à proximité de la parcelle n° 1387 RF, propriété de la Commune de Mont-Vully, faisant déjà l'objet d'un droit de superficie.

Dans le but de poursuivre sa politique foncière active, le Conseil Communal vous demande une délégation de compétence, afin de pouvoir participer à cette vente.

A cet effet, nous prions l'Assemblée communale d'accepter un crédit d'investissement de CHF 440'000.- en vue de notre participation à la vente aux enchères de ce terrain.

David Noyer, conseiller communal



Acomptes 2021

Les acomptes d'impôts 2021 vont être générés et envoyés durant le courant du mois de mai. **Il est de la responsabilité du contribuable de vérifier la bonne réception des diverses factures communales, notamment les acomptes d'impôts. Nous vous prions de vous annoncer dans les plus brefs délais auprès du bureau communal s'il s'avère que vous ne les avez pas reçus dans les délais impartis.**

Vous pouvez payer vos acomptes soit :

- par tranches de juin 2021 à février 2022 (tranches d'acomptes 1 à 9 avec les montants les plus faibles),
- soit en une fois avec escompte à la fin du mois de juin (acompte avec le montant le plus élevé)

Dans le cas d'une cote estimée inférieure à la réalité, veuillez nous en informer au plus vite afin de recalculer de nouvelles tranches d'impôts avec la cote souhaitée.

Le bulletin intitulé « acompte volontaire » est à utiliser si vous estimez que l'impôt réellement dû est sensiblement plus élevé que le montant des acomptes reçus. Ce bulletin peut être utilisé jusqu'au terme général d'échéance à savoir : 30.05.2022.

Veuillez également prendre note que le non-respect des délais de paiement figurants sur les bulletins provoquera un calcul d'intérêts de retard qui vous sera facturé sur votre décompte. A l'inverse, des intérêts rémunérateurs seront crédités si vous les respectez.

Les bulletins d'acomptes sont codés uniquement pour les impôts 2021, si vous faites vos paiements par internet, utilisez le numéro de référence figurant sur les BVR reçus. La référence change d'une année fiscale à l'autre.

Le décompte final vous sera envoyé lorsque nous serons en possession de l'avis de taxation qui sera établi dans le courant de l'année 2022 par le Service cantonal des contributions de Fribourg.

En cas de doute, nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

L'administration communale

Résultats de l'enquête sur l'accueil préscolaire et extrascolaire

Questionnaires envoyés :	291	100 %
Questionnaires reçus en retour :	119	40.89 %

Toutes les familles ayant des enfants de 0 à 12 ans ont reçu un questionnaire afin de définir le besoin en places d'accueil préscolaire et extrascolaire de notre commune.

Selon l'art. 6 de la loi cantonale sur les structures d'accueil extrafamilial de jour, les communes évaluent tous les quatre ans, le nombre et le type de places d'accueil nécessaires à la couverture des besoins en structures d'accueil extrafamilial. La possibilité de concilier vie familiale et vie professionnelle, les aspects de socialisation et l'évolution démographique sont pris en compte.

Nous avons reçu 119 questionnaires en retour soit un taux de participation d'environ 40%. Il est important de souligner que dans 80 % des réponses, les deux conjoints/parents travaillent. Ce taux est explicable par le fait que, ce sont les ménages les plus concernés qui ont participé à cette enquête.

1. Besoin d'accueil au niveau préscolaire

39 enfants sont placés en crèche, auprès d'assistantes parentales ou de mamans de jour. Le besoin supplémentaire se monte à 8 enfants. Ce besoin correspond à 5 places d'accueil supplémentaires. Le type de structure collective (ex. crèche) est privilégié. Les horaires souhaités s'étendent de 6h30-18h30.

En matière de socialisation, 26 enfants fréquentent une école ou un groupe de jeux, et le besoin supplémentaire est de 23 enfants. Souvent, ces enfants sont les mêmes que ceux ayant un besoin d'une place de crèche.

2. Besoin d'accueil au niveau scolaire

34 familles font appel à l'accueil extrascolaire. Le besoin supplémentaire est de 14 familles dont 27 enfants. Il s'agirait d'un besoin de 4 places le matin, 10 places le midi et 6 l'après-midi. Les horaires souhaités s'étendent de 6h30-18h30. 23 enfants sont concernés par un besoin d'accueil durant les vacances scolaires.

La commune de Mont-Vully a des conventions avec les crèches « Heproloino » « Konfetti », « Schildli » et « Schnäggehuus » situées à Morat. Un groupe de la crèche « Heproloino » a des locaux à Sugiez dans les appartements adaptés. Les parents peuvent placer leurs enfants dans ces crèches jusqu'au nombre de places disponibles et bénéficier d'une subvention selon leur revenu. S'il n'y a pas de places d'accueil dans ces structures, la commune entrera en matière pour discuter d'autres possibilités.

Pour les besoins de socialisation, l'école maternelle, la Ribambelle à Môtier, accueille les enfants dès 3 ans.

L'accueil extrascolaire a déménagé à Lugnorre en 2018 et peut offrir jusqu'à 60 places pour les repas de midi.

Concernant les vacances scolaires : il n'est pas possible d'envisager une ouverture du Pavillon du Vully pendant toutes les vacances scolaires, des synergies avec les crèches de Morat peuvent être trouvées. Un questionnaire va également être envoyé aux parents de l'accueil afin de déterminer s'il y a un intérêt pour placer leurs enfants pendant les vacances scolaires et quelles semaines seraient privilégiées.

La commune reste attentive afin de prendre les mesures nécessaires pour répondre au mieux aux besoins.

Si vous le souhaitez, vous avez la possibilité de consulter les résultats de ce questionnaire sur notre site internet.

Anne-Claude Javet, conseillère communale



Qualité de l'eau

Conformément à l'article 5 de « l'ordonnance du DFI sur l'eau potable et l'eau des installations de baignade et de douche accessibles au public » du 16 décembre 2016, toute personne qui exploite des infrastructures d'eau potable pour remettre de l'eau potable aux consommateurs est tenue d'informer ceux-ci au moins une fois par année, de manière exhaustive, au sujet de la qualité de l'eau potable.

L'information concerne la période du 1er novembre 2019 au 31 décembre 2020

Qualité microbiologique et chimique :

57 échantillons ont été prélevés à divers moments de l'année et endroits de la commune dans le réseau de distribution. Les résultats des analyses chimiques et microbiologiques effectuées sur les échantillons par le laboratoire cantonal répondaient aux exigences légales en vigueur pour l'eau potable. Un dépassement d'un paramètre physico-chimique concernant la turbidité a été constaté sur un secteur de sources, cette non-conformité mineure n'a pas mis en danger la santé des consommateurs, le traitement UV étant en décharge manuellement lors du prélèvement. Les mesures de contrôle de l'installation n'ont montré aucune anomalie et cette non-conformité n'a pas été confirmée lors d'un second prélèvement.

Dureté totale de l'eau :

La dureté totale de l'eau varie de 31.4 à 40.3 °F (degrés français) pour l'eau provenant des sources, et en fonction du mélange des eaux de sources et de l'eau du lac en provenance de l'ABV, la dureté totale dans le réseau varie de 14.3 à 40.3°F (degrés français) selon les périodes de l'année.

Teneur en nitrate :

La teneur en nitrate varie entre 11 et 27 mg/L pour l'eau provenant des sources, et en fonction du mélange des eaux de sources et de l'eau du lac en provenance de l'ABV, la teneur en nitrate dans le réseau varie entre 5 et 22 mg/L selon les périodes de l'année.

La tolérance légale est de 40 mg/l.



Provenance de l'eau :

Nos propres sources communales proviennent des secteurs suivants.

Secteur Vaillet, secteur Val Florenche, secteur Vau de Praz, secteur Vau de Cour, secteur Pantillettes, galerie du Mont et Bois de l'école.

L'ABV (Ass. intercommunale pour l'alimentation en eau des communes vaudoises et fribourgeoises de la Broye et du Vully) nous fournit de l'eau soutirée au lac de Neuchâtel.



Traitement :

Filtration, puis désinfection au chlore pour l'eau provenant de l'ABV et traitement UV pour l'eau de nos sources.

Adresse pour renseignements complémentaires :

Tout renseignement peut être obtenu auprès de l'administration communale. Le site Internet de l'ABV, <http://www.a-b-v.ch> est également à votre disposition.

Le service des eaux

Bornes hydrantes

Nous aimerions vous rappeler que les bornes hydrantes sont utilisées par le service du feu en cas d'incendie. Elles doivent être accessibles en tout-temps et libres de tout obstacle à une distance de 1.00 m autour d'elle.

Hormis le service de feu, l'utilisation de bornes hydrantes est strictement réservée aux personnes autorisées par la commune, **la pose d'un compteur avec clapet anti-retour est obligatoire**. L'installation et le travail sont effectués sous contrôle par le service technique de la commune.

Il est en aucun cas permis de se raccorder et/ou de soutirer de l'eau sans autorisation préalable de la commune. Une demande d'utilisation d'une borne hydrante doit être fait par écrit **au moins 3 jours ouvrables avant le prélèvement** prévu à la borne hydrante au moyen du formulaire à disposition sur le site Internet de la commune.

L'eau consommée sera facturée au consommateur selon les tarifs en vigueur plus une taxe forfaitaire pour l'utilisation.

Ralph Erhart, conseiller communal

Aux propriétaires de chiens—rappel à l'ordre

Nous souhaitons rappeler aux propriétaires de chiens conformément à l'art. 9 du règlement sur la détention et l'imposition des chiens ; que toute personne ayant la responsabilité d'un chien veille à ce que celui-ci ne souille pas le domaine public et privé d'autrui. Il lui incombe de ramasser les déjections de son animal et de les évacuer dans les installations communales prévus à cet effet.

La Commune ne compte pas moins de 35 robidogs répartis sur tout le territoire. Ces différents robidogs sont clairement identifiés sur le site Internet ou l'application Mémo Déchets (<https://www.memodechets.ch/MemoDechets/Mont-Vully>).

Vous, propriétaire canin, n'avez de ce fait aucune excuse pour jeter vos sachets dans la nature ou laisser votre chien faire ces crottes sans les ramasser.

En effet, vous n'aimeriez pas qu'un individu vienne faire ces besoins dans votre jardin ou sur votre balcon. De ce fait, pensez à respecter votre prochain et prenez l'habitude de simplement ramasser les souillures de votre chien et de les évacuer par le biais de nos robidogs. Nous ne souhaitons pas que les Vuillerains reviennent de leur promenade ou de leur travail avec une crotte de chien collée aux chaussures.

En outre, il serait dommage de transformer une activité plaisante avec votre animal de compagnie en une infraction coûteuse. En effet, toute contravention au règlement est passible d'une amende de CHF 20.- à CHF 1'000.-.

Si votre chien n'arrive pas à ramasser ses crottes tout seul....



**C'est à vous de le faire pour lui !
Ayez du respect pour les personnes qui vous entourent.**

Mémo déchets—Signalement de déchets sauvages

L'outil MEMODéchets® est un produit proposé aux communes à travers lequel nous pouvons informer nos citoyennes et citoyens sur la collecte des déchets. Celui-ci recense les données sur la gestion des déchets et contient toutes les informations nécessaires pour l'évacuation des déchets : de la collecte des sacs poubelles, aux points de récupération des capsules à café, en passant par les horaires d'ouvertures des déchèteries.

Le MEMODéchets se présente sous trois formes :

- une version papier, distribuée annuellement,
- une application smartphone,
- un site internet.

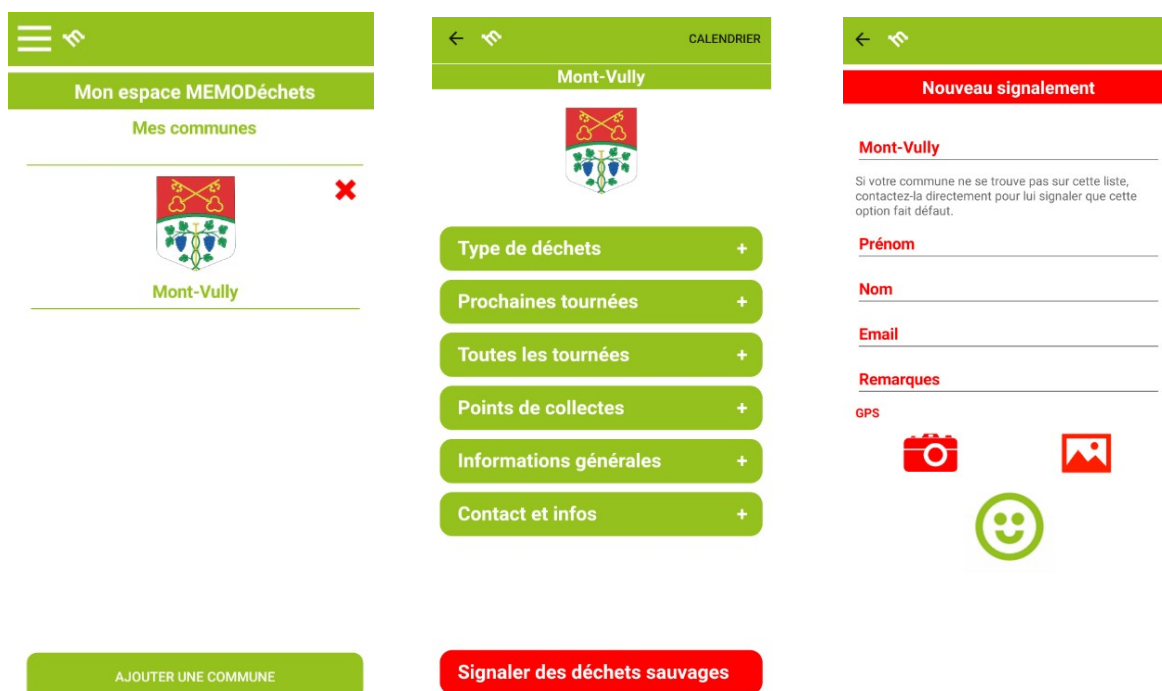
Interactifs, les deux outils informatiques s'articulent autour d'une même base de données géolocalisées.

Nous avons mis en place depuis 2020 la possibilité pour les citoyennes et citoyens qui téléchargent l'application de pouvoir nous signaler des déchets sauvages sur le territoire communal.

Processus

—> Télécharger l'application —> Installer la Commune de Mont-Vully —> Cliquer sur signaler des déchets sauvages —> Mettre vos coordonnées et prendre une photo. La géolocalisation sera automatiquement reliée à votre photo —> Envoyer le signalement

L'Administration communale



Administration communale à Nant—heures d'ouverture

	Matin	Après-midi
Lundi	8 h 00—11 h 00	14 h 00—18 h 00
Mardi	fermé toute la journée	
Mercredi	7 h 00—11 h 00	14 h 00—16 h 00
Jeudi	8 h 00—11 h 00	14 h 00—17 h 00
Vendredi	8 h 00—11 h 00	14 h 00—16 h 00

Tél. 026.673.90.40 / Fax 026.673.90.49 / info@mont-vully.ch / www.mont-vully.ch

Horaires de nos déchetteries communales

Jour	Horaire	Emplacement
Mardi	10h00-11h30	Sugiez
	16h30-18h00	Lugnorre
Jeudi	10h00-11h30	Lugnorre
	16h30-18h00	Sugiez
Samedi	08h30-11h00	Lugnorre
	13h30-16h00	Sugiez

Déchets encombrants

1 ^{er} samedi du mois	Sugiez
3 ^{ème} samedi du mois	Lugnorre

*Le Conseil communal ainsi que
l'administration vous souhaitent
un beau printemps*